



Session d'information WPHF au Tchad

26 Juillet 2024 (en ligne)

Ordre du jour

1. Présentation du WPHF
2. Appel à propositions du WPHF au Tchad
3. Questions





À propos du WPHF



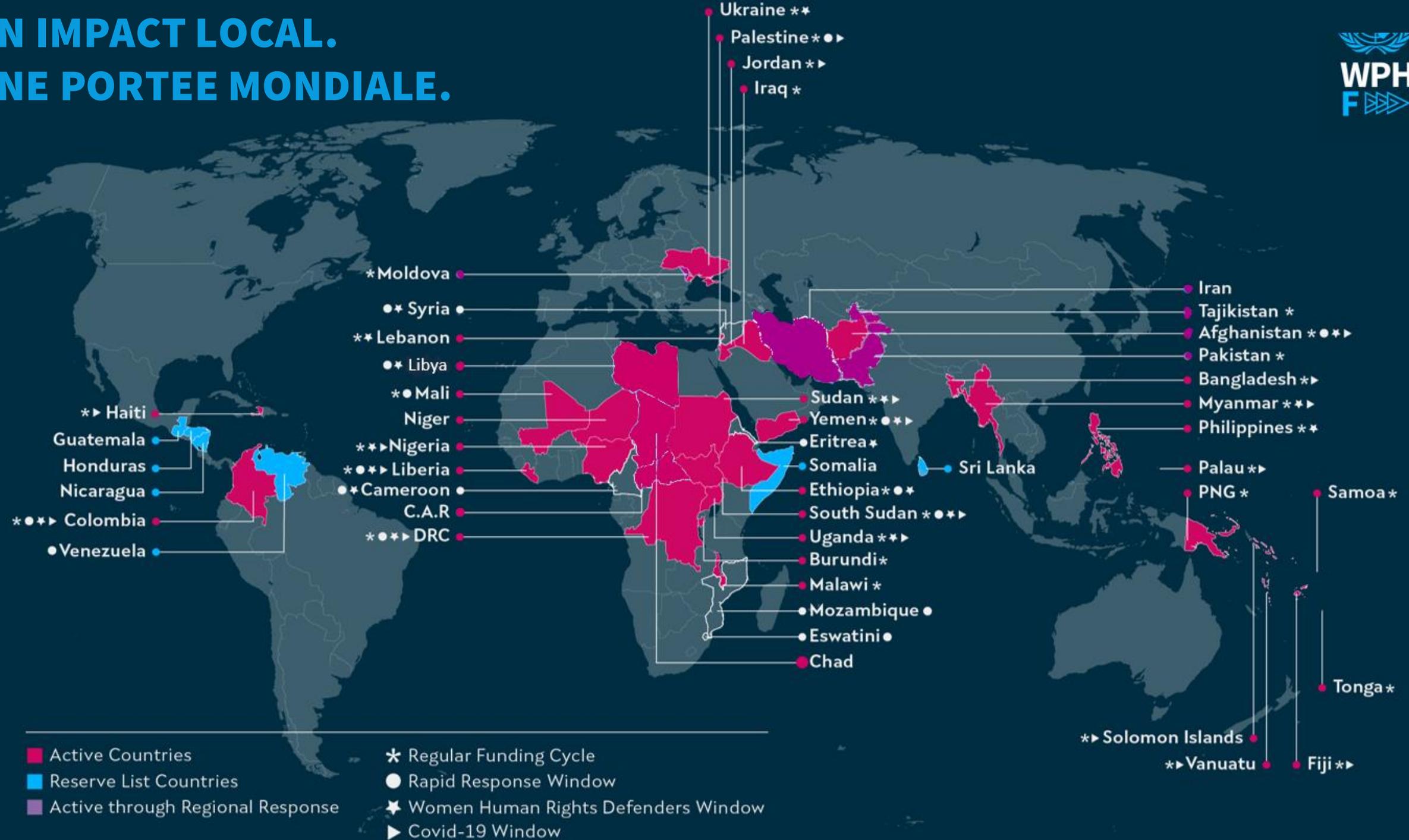
- Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire (WPHF)
- Etabli en 2016
- Un mécanisme de financement commun et un partenariat entre des agences des Nations Unies, des États membres et des organisations de la société civile
- Soutient les organisations de la société civile locales dans les contextes de conflits, d'après-conflits et humanitaires, ainsi que les femmes bâtisseuses de paix et défenseures des droits humains.

La gouvernance du WPHF

- Un Conseil d'administration mondial avec:
 - 4 États membres donateurs (*Allemagne, États-Unis, Autriche, Royaume-Uni*)
 - 4 Entités des Nations Unies (*ONU Femmes, UNHCR, UNFPA et PBSO*)
 - 4 Organisations de la société civile (*Kvinna till Kvinna, the Feminist Humanitarian Network, Reach Out Cameroon et She's the First*)
 - Secrétariat Global du WPHF (abrité par le siège d'ONU Femmes)
- Comités de Pilotage Nationaux
- Entité de gestion des OSC/ Secrétariat du COPIL (bureaux pays des Nations Unies)



UN IMPACT LOCAL. UNE PORTEE MONDIALE.



- Active Countries
- Reserve List Countries
- Active through Regional Response
- * Regular Funding Cycle
- Rapid Response Window
- ★ Women Human Rights Defenders Window
- ▶ Covid-19 Window

WPHF Cadre de Résultats



Contribuer à des sociétés plus pacifiques et plus égalitaires entre les sexes



Impact Area 1: Environnement Favorable pour FPS

Un environnement favorable à la mise en œuvre des engagements relatifs à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)



Impact Area 2: Prévention des conflits

Participation effective et prise de décisions accrues des femmes aux processus et interventions relatifs à la prévention des conflits



Impact Area 3: Réponse Humanitaire Et aux Crises

La planification, les cadres et les programmes humanitaires et de crise sont améliorés, plus inclusifs et sensibles au genre



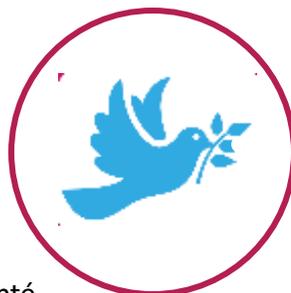
Impact Area 4: Résolution des Conflits

Augmentation de la représentation et du pouvoir de décision des femmes dans les processus de paix formels et/ou la mise en œuvre d'accords de paix.



Impact Area 5: Protection des Femmes et des filles

Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.



Impact Area 6: Consolidation de la Paix et Relèvement

Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des filles dans les contextes de consolidation de la paix

Institutional Funding

Global Learning & Building Coalitions

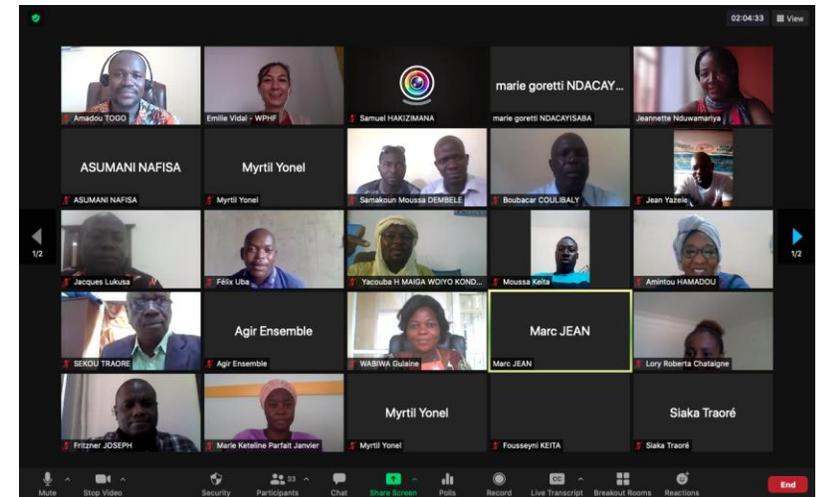
WPHF contribue de manière significative à une participation accrue des organisations de la société civile locales aux processus de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et de l'Action Humanitaire

Centre d'apprentissage global du WPHF (L-HUB)



Bâtir une communauté et renforcer les capacités et l'échange de connaissances pour nos partenaires

- **Établi en 2020 en tant que centre global de connaissances pour les OSC travaillant en première ligne des conflits et des crises**
- **Objectifs** : permettre aux OSC partenaires de se connecter, de renforcer leurs réseaux, de partager les meilleures pratiques et de développer leurs compétences et leurs capacités.
- **Principales initiatives** : Programme de renforcement des capacités (séries de webinaires), série d'échanges entre pair-e-s, apprentissage par les pairs et initiatives de mentorat, mises à jour mensuelles par courriel, et réunion mondiale annuelle.
- **Canaux** : Référentiel numérique de ressources, liste de diffusion par e-mail et groupe Facebook sécurisé.



WPHF en chiffres clés (Depuis 2016)

Allocations par pays/multipays

44

Total du financement alloué

\$ 120 million

Appels à Propositions

100

OCSs Soutenues

1303

88% de défense des droits/dirigées par des femmes

8% jeunes/dirigées par des jeunes

1^{er} financement ONU des OSC

43.4%

Bénéficiaires directs (est.)

4.9 M (74% femmes & filles)

Bénéficiaires indirects

42 M

WPHF au Tchad



Allocation des fonds: processus et entités décisionnelles

- Allocation des fonds par le **Conseil d'administration mondial du WPHF** (4 États membres bailleurs de fonds, 4 agences ONU et 4 organisations de la société civile), organe décisionnel inclusif et multi-partie.
- Lancement du **1er appel à propositions** du WPHF au **Tchad**

Qui?

- **Secrétariat Global du WPHF** (au siège d'ONU Femmes)
- Entité de gestion des OSC/ Secrétariat du COFIL (bureaux pays des Nations Unies): **UNFPA au Tchad**
- Entité décisionnelle au niveau national: **Comité de Pilotage National (COFIL), présidé par le Coordinateur Résident au Tchad.**

Appel à propositions du WPHF au Tchad

1. Financement Institutionnel (entre 2,500 et 30,000 dollars)

Objectif: Renforcer la capacité institutionnelle des organisations de défense des droits des femmes, ou dirigées par des femmes, qui œuvrent sur l'agenda de femmes, paix, sécurité et action humanitaire, pour assurer leur durabilité et améliorer leur impact dans les contextes de crises et de conflit.

2. Financement Programmatique (entre 30,000 et 200,000 dollars)

*Objectif: financer des projets qui visent spécifiquement à mettre en œuvre des activités alignées sur **l'un des deux** domaines d'impact suivants :*



Impact 1: Environnement Favorable pour FPS

Un environnement favorable à la mise en œuvre des engagements relatifs à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS).



Impact 5: Protection des Femmes et des Filles

Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.

Informations Clés:

- ▶ Date limite pour soumettre une candidature:

24 août 2024

- ▶ Le dossier de candidature **DOIT** inclure:

- Modèle de proposition WPHF
- Preuve de l'enregistrement légal de l'organisation principale (ou statut juridique)

- ▶ Soumettez votre dossier de candidature à:

WPHFAPPLICATIONS@UNWOMEN.ORG

- ▶ Posez vos questions relatives à cet appel à: sec-wphf-tchad@unfpa.org

À noter: une organisation peut solliciter **les deux** types de financement en soumettant **deux demandes distinctes** (suivant les canevas).

Points essentiels à retenir: en préparant votre dossier

- **Quelle est la portée géographique?** Les provinces du Lac, du Logone occidentale, du Logone orientale, du Mandoul, du Wadi Fira, du Ouaddai et Sila.
- **Quel type d'OSC peut postuler?** Organisations nationales, régionales ou locales de défense des droits des femmes, dirigées par des femmes, axées sur les jeunes, dirigées par des jeunes femmes ou travaillant sur l'égalité des sexes.
- **Qu'en est-il des consortiums/partenariats ?** Le WPHF encourage les partenariats entre organisations. Une OSC déposera sa candidature en tant qu'organisation principale, tandis que les autres seront des partenaires de mise en œuvre.
- **Qu'en est-il de l'enregistrement légal ?** Seul le demandeur principal doit soumettre une preuve d'enregistrement. Les partenaires de mise en œuvre (le cas échéant) n'ont pas besoin d'être enregistrés.
- **Quel est le budget maximal ?**
 - 200,000 USD au maximum pour le financement programmatique,
 - 30,000 USD pour le financement institutionnel.

Les OSC ne sont pas tenues de contribuer au budget.
- **Dans quelle(s) langue(s) pouvons-nous postuler ?** Le WPHF accepte les demandes en Français, Anglais ou Arabe.

Points essentiels à retenir: après avoir postulé

À quoi s'attendre lors du processus de sélection ?

- **Longlisting et Shortlisting.** La première étape de la sélection déterminera si votre proposition répond aux critères minimaux. Les candidats qui satisfont aux exigences minimales passeront à l'étape suivante de l'examen technique.
- **Selection par le Comité de pilotage national (COFIL).** Toutes les propositions présélectionnées sont présentées au COFIL, qui examinera et approuvera la sélection des projets. Seules les OSCs sélectionnées seront informées de leur sélection en tant que partenaires, par UNFPA.
- **Finalisation de la proposition et du budget.** L'UNFPA travaillera avec les OSCs sélectionnées pour finaliser leurs plans de travail et leurs budgets.
- **Subventions accordées aux partenaires.** L'UNFPA, en tant qu'entité de gestion, mènera un processus, comprenant une évaluation des capacités basée sur les risques, afin de lancer un accord de partenariat avec les OSC sélectionnées.

Veillez noter que ce processus entier peut prendre jusqu'à 4-5 mois après la clôture de l'appel à propositions.

Les erreurs courantes à éviter

Comment s'assurer que sa candidature est solide ?

- Éviter le **plagiat**: Veiller à ce que la proposition que vous rédigez soit la vôtre, et ne pas copier certaines activités ou sections d'une autre proposition.
- Garder à l'esprit les **critères d'évaluation** que WPHF utilisera pour évaluer les proposition (section 8 des termes de reference de l'appel à propositions)
- Veiller à soumettre la **preuve d'enregistrement légal** de l'organisation principale
- S'assurer que toutes les sections dans la proposition sont complètes.
- S'assurer que le **budget demandé ne dépasse pas le maximum autorisé** pour chaque type de financement.
- Veiller à ce que la **portée géographique de mise en oeuvre** est limitée aux provinces ciblées par cet appel à propositions.
- Veiller à ce que la **durée du projet** ne dépasse pas 24 mois.
- Utiliser le **bon canevas de proposition** en fonction de l'Impact et du type de financement demandé.
 - Pour le financement programmatique, les demandes pour plus d'un seul domaine d'impact ne seront pas considérées.

Ressources Utiles:

- ▶ Le site web du WPHF www.wphfund.org
- ▶ [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs \[Impact 1\]](#)
- ▶ [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs \[Impact 5\]](#)
- ▶ [Fiche conseil des indicateurs \[financement institutionnel\]](#)

Où puis-je accéder à toutes les informations de l'appel ?

<https://wphfund.org/appel-a-propositions-au-tchad/>

Questions et Réponses

Questions et Réponses



1. *Quels sont les critères d'admissibilité de l'organisation principale?*

- ✓ Faire preuve d'une expérience avérée de travail avec les femmes et les filles
- ✓ Avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente au Niger et devoir soumettre une **preuve d'enregistrement légal**.
- ✓ **Ne sont PAS éligibles**: Organisations non gouvernementales internationales, les institutions gouvernementales ; les agences des Nations Unies ou les bureaux pays des Nations Unies ; des individus ; les entités du secteur privé ; les universités et les établissements d'enseignement.

2. *Quels doivent être les objectifs des projets?*

Pour le financement programmatique: les projets doivent être axés sur l'**impact 1 du WPHF: Environnement favorable à l'agenda FPS** (veuillez vous référer à la [Fiche Conseil pour l'Impact 1](#)) **OU** l'**impact 5 du WPHF: Protection de femmes et des filles** ([Fiche Conseil pour l'Impact 5](#))

Pour le financement institutionnel: les projets doivent être axés sur le renforcement de **capacité institutionnelle** de l'organisation travaillant sur des questions liées à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité ([Fiche Conseil pour le Financement Institutionnel](#)).

3. *Quelle devrait être la concentration géographique du projet et de ses bénéficiaires ?*

Le WPHF financera des projets éligibles au Tchad avec une concentration géographique dans les provinces du **Lac, Logone occidental, Logone oriental, Mandoul, Wadi Fira, Ouaddai, et Sila**. Les projets multi-pays ou les projets en dehors de la zone géographique ne seront PAS acceptés. Le nombre de zones ciblées dépend de votre capacité logistique, de l'endroit où vous êtes basé et de l'endroit où vous anticipez les besoins.

Questions et Réponses



4. En quelles langues pouvons-nous postuler ?

Les candidatures peuvent être déposées en français, anglais ou arabe. Les modèles sont disponibles dans les différentes langues sur notre site, en [français ici](#), en [anglais ici](#), et en [arabe ici](#).

5. Les ONG peuvent-elles soumettre des candidatures en partenariat avec des OSC en tant que candidat principal ou partenaire de mise en œuvre ?

Les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) ne sont pas éligibles pour postuler en tant que candidats principaux et ne peuvent être partenaires qu'en tant que partenaires de mise en œuvre conjointe ou de consortium, si le candidat principal répond aux critères d'éligibilité. L'ONGI doit avoir un rôle clair de soutien des capacités de l'organisation locale, avec les responsabilités clairement décrites dans la proposition.

6. Pouvons-nous postuler à la fois aux deux volets de financement programmatique et institutionnel ?

Oui. Une organisation (candidat principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. Les organisations qui demandent à la fois un financement institutionnel et programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts (dans deux e-mails différents) basés sur les modèles associés de chaque volet.

6. Que devrions-nous mettre comme dates de début de mise en œuvre du projet ?

Vous pouvez mettre octobre 2024 comme date de début, mais elle peut être ajustée ultérieurement pour s'aligner sur le calendrier des processus de sélection et d'intégration.

Questions et Réponses



8. *Y a-t-il des limites spécifiques pour les catégories budgétaires de l'ANNEXE A ?*

Non, il n'y a pas de limite budgétaire spécifique pour chaque catégorie budgétaire, à l'exception des coûts indirects de fonctionnement qui ne doivent pas dépasser 7.0% du sous-total (somme des catégories 1-7), en gardant également à l'esprit le plafond maximum de 200 000 USD pour le financement programmatique et de 30 000 USD pour le financement institutionnel. Veuillez noter qu'un budget détaillé n'est pas requis à ce stade.

9. *Quelle est l'explication des différentes catégories du GNUD dans le budget ?*

1. Frais de personnelles et autres dépenses de personnel : toutes les dépenses de personnel et de personnel temporaire connexes, y compris le salaire de base, l'indemnité de poste et tous les droits du personnel

2. Fournitures, produits de base et matériel : coûts directs et indirects (comme le transport et la livraison) pour l'acquisition de fournitures et matériel. Les fournitures de bureau sont considérées comme "frais généraux".

3. Équipement, véhicules et mobilier : Concerne les coûts pour l'achat de nouveaux équipements, véhicules ou meubles (comme ordinateurs, logiciels, bureaux, etc.).

4. Prestations de services : Services contractés selon les procédures standard de passation de marchés, incluant les contrats avec d'autres organisations ou entreprises pour des services rendus.

5. Voyages : Inclut les déplacements du personnel et autres personnes payées par l'organisation, liés directement à un projet.

6. Transferts et subventions aux partenaires : Comprend les transferts aux partenaires nationaux ou tout autre partenaire de mise en œuvre, excluant les contrats de prestation de services.

7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs : Couvre tous les frais généraux de fonctionnement d'un bureau, comme les télécommunications, loyers, frais financiers, et autres coûts non attribuables à d'autres catégories. Cela inclut aussi les subventions en espèces ou bons transférées aux bénéficiaires.

8. Coûts indirects de fonctionnement : Inclut les charges non directement liées à la réalisation du projet, telles que les frais de gestion, services publics et loyer. Ces coûts ne doivent pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7. Les coûts directs de mise en œuvre du projet

¹⁹ doivent être imputés aux lignes budgétaires correspondantes selon les règlements et procédures des partenaires de mise en œuvre.

Questions et Réponses



10. Pour le financement institutionnel, quels sont les exemples de renforcement des capacités ?

Le financement est destiné à vous permettre de renforcer vos capacités institutionnelles internes ou vos équipements. Il est axé sur la demande, mais des exemples peuvent être liés à l'élaboration de cadres de S&E, de stratégies de gestion des risques, de politiques PSEAH, de renforcement des capacités de collecte de fonds, ou de fournir un appui pour améliorer la santé mentale du staff et bénévoles, entre autres. Il est très important de démontrer comment le contexte actuel affecte les capacités institutionnelles et financières et comment le financement soutiendra la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité. Pour d'autres exemples d'activités qui peuvent être soutenues dans le cadre du financement institutionnel, veuillez vous reporter à la fiche-conseils du financement institutionnel.

11. Le financement institutionnel peut-il soutenir la construction de bureaux?

Les projets soutenus dans le cadre du financement institutionnel ne peuvent pas inclure la construction de nouveaux espaces de bureaux.

12. Quelle devrait être la concentration géographique du projet et de ses bénéficiaires ?

Le WPHF financera des projets éligibles au Niger avec une concentration géographique dans les régions de Maradi et de Tillabéri. Les projets multi-pays ou les projets en dehors de la zone géographique ne seront PAS acceptés. Le nombre de zones ciblées dépend de votre capacité logistique, de l'endroit où vous êtes basé et de l'endroit où vous anticipez les besoins.

6. Combien de projets seront financés ?

Le nombre de projets financés dépendra du nombre de demandes retenues et des budgets des projets, ainsi que du budget total disponible.

Merci

